COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-247200686-20261005-D_05_10_2026_23-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/10/2026
Publication : 09/10/2026

Délibération n°05-10-2026-023

7.1 Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 5 octobre 2026

Date de convocation	29 septembre 2026
Date d'affichage	29 septembre 2026

Membres en exercice	55
Membres présents	41
Votants	46 (dont 5 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 5 octobre à 18h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Boëssé le Sec, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 41 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Emmanuel BOIS, M. Mathieu BONNET-MADIN, Mme Catherine BOSSY, M. Régis BOURNEUF, M. Bruno CEPRÉ, Mme Dominique COMBE, Mme Christine CORMIER, M. Alain CRUCHET, M. Arnault de CALONNE, M. Éric DESCOMBES, Mme Sophie DOLLON, M. Jean DUMUR, M. Olivier DURAND, Mme Patricia ÉDET, Mme Amandine FOURNIER, Mme Odile GESLIN, M. Alexis GITS, M. Thierry GUÉRIN, M. Michaël LEBLANC, Mme Sylvie LEMOINE, Mme Caroline LERAT, M. Nicolas MARHADOUR, Mme Myriam MORAND, M. Christophe MOTRON, M. Jannick NIEL, , M. Éric PAPILLON, Mme Émilie PAPIN, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, Mme Christelle POURCEAU, M. Frédéric POURRIOT, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Marie-Claude ROUILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Didier TORCHÉ, Mme Laëtitia VEEGAERT, M. Guy WERMEISTER.

Etaient représentés : 0.

Pouvoirs : 5 – M. Pascal BOURGOIN ayant donné pouvoir à M. Frédéric POURRIOT, M. Joël CIRON ayant donné pouvoir à M. Arnault de CALONNE, M. Dominique MORANCÉ ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, M. Willy PAUVERT ayant donné pouvoir à M. Didier TORCHÉ, Mme Céline PELLETIER ayant donné pouvoir à Mme Sophie DOLLON.

Etaient excusés : 9 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Luc BERNARD, Mme Danièle CHARTRAIN, Mme Angélique GOURAUD, M. Jean-Yves HERMELINE, M. Roland MARCOTTE, M. Michel ODEAU, Mme Émilie PEROUX, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN.

Secrétaire de séance : Mme Patricia ÉDET.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

AP FC 2023 : CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME « FONDS DE CONCOURS 2023 »

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°12-04-2023-019 du 12 avril 2023 relative à la création d'une autorisation de programme Fonds de concours 2023,
Vu les délibérations n°14-12-2023-034, n° 13-12-2024-023 et 17-12-2025-030 relatives aux actualisations de cette AP,
Vu la délibération n°17-12-2025-028 relative au report exceptionnel jusqu'au 30 juin 2026 de trois fonds de concours voirie 2023 pour les communes de La Bosse, Melleray et Saint Ulphace,
Vu le rapport du Président présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances et comptes publics,

Après en avoir délibéré,

EST INFORME que les 3 fonds voiries reportés ont été versés aux communes.

VALIDE la clôture de l'autorisation de programme correspondante pour un montant définitif de 426 697 € comme suit :

Montant de l'AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
426 697 €	53 536 €	181 654 €	163 140 €	28 367 €

PREND ACTE que ces dépenses ont été autofinancées.

AUTORISE le Président ou son représentant à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité	
Voix pour :	46
Voix contre :	0
Abstention :	0

Fait et délibéré en séance publique
Le 5 octobre 2026

Pour extrait conforme
Le 6 octobre 2026

Le Secrétaire de séance

Mme Patricia ÉDET

Le Président

M. Didier REVEAU